

RG 90 - AFFECTIONS RESPIRATOIRES CONSÉCUTIVES À L'INHALATION DE POUSSIÈRES TEXTILES VÉGÉTALES



Désignation des maladies	Liste indicative des principaux travaux susceptibles de provoquer les maladies
- A - Syndrome respiratoire obstructif aigu caractérisé par une oppression thoracique survenant habituellement après une interruption d'exposition au risque d'au moins 36 heures et se manifestant quelques heures après la reprise de l'exposition au risque (byssinose et affections apparentées). Le caractère obstructif de ce syndrome doit être confirmé par des explorations fonctionnelles respiratoires pratiquées au moment de la reprise de l'exposition au risque et six à huit heures après	Travaux exposant à l'inhalation de poussières de coton, lin, chanvre, sisal, dans les ateliers de : • Teillage • Ouvraison • Battage • Cardage • Étirage • Peignage • Bambrochage • Filage • Bobinage • Retordage • Ourdissage

Bronchopneumopathie chronique obstructive consécutive à des épisodes respiratoires obstructifs aigus caractérisés cliniquement comme ci-dessus et répétitifs. Cette bronchopneumopathie doit être confirmée par des explorations fonctionnelles respiratoires avec un volume expiratoire maximal par seconde (V.E.M.S.) abaissé d'au moins 40 % par rapport à la valeur moyenne théorique

Travaux identiques à ceux visés en A sous réserve qu'ils ne soient pas réalisés dans des ateliers où s'effectue uniquement le filage à bout libre (procédé dit **Sauvegarde**)

Quelle est la nuisance ?

La nuisance concerne les poussières issues de végétaux comme le coton, le lin, le chanvre ou le sisal, travaillés dans certains ateliers textiles.

La contamination se fait par voie respiratoire.

Comment reconnaître l'affection ?

Etant donné qu'il y a plusieurs types de maladies, il y a plusieurs symptômes et plusieurs descriptions cliniques :

- **Syndrome respiratoire obstructif aigu** : C'est un épisode aigu de troubles respiratoires dus à une diminution réversible du calibre des bronches qui se traduit par une sensation d'oppression thoracique et de gêne respiratoire (dyspnée). Il survient surtout le premier jour de la reprise du travail après une période d'arrêt (week-end) et se manifeste par une difficulté à expirer
- **Bronchopneumopathie chronique obstructive** : C'est une atteinte respiratoire de nature obstructive fixée due à une diminution permanente du calibre des bronches qui survient après une succession d'épisodes obstructifs aigus, généralement après plusieurs années d'exposition. Elle se traduit notamment par une dyspnée au moindre effort et par une freinage expiratoire sifflant

Quelles sont les professions exposées ?

Les professions exposées le sont dans les ateliers de :

- Teillage
- Ouvraison
- Battage
- Cardage
- Étirage
- Peignage
- Bambrochage
- Filage
- Bobinage
- Retordage
- Ourdissage

Comment prévenir l'affection ?

La prévention de la maladie s'effectue de deux façons, technique et médicale.

La première a pour but de limiter l'exposition autant que possible et au moins inférieure aux valeurs limites d'exposition professionnelles, si elles existent. Elle s'articule autour des points suivants :

- Adaptation des procédés mis en œuvre afin de limiter les contacts entre les opérateurs et les fibres végétales : confinement, automatisation...
- Mise à disposition d'équipements de protection adéquats pour des travaux exceptionnels et de courte durée pouvant conduire à une exposition (appareils de protection respiratoire)
- Information et formation du personnel sur les risques présentés par les poussières végétales et les précautions à prendre aux différents postes de travail

La prévention médicale quant à elle, consiste en trois types d'examens médicaux :

- Examen initial : Il a pour but d'avertir le travailleur des risques encourus et des moyens de s'en protéger, mais aussi de rechercher des antécédents d'atopie (tendance allergique). Enfin, le médecin doit inciter le salarié à arrêter de fumer et peut faire réaliser des explorations fonctionnelles respiratoires pour servir ultérieurement de référence
- Examen périodique : Il vise à rechercher des manifestations rythmées par le travail et au moindre doute à faire pratiquer des explorations avant et après le poste de travail du premier jour de reprise
- Dépistage de maladies ou symptômes non inscrits au tableau : Certaines maladies ne sont pas reconnues dans le tableau des maladies professionnelles liées aux huiles et graisses minérales ou de synthèse. Cela concerne :
 - Fièvre du lundi : Symptômes pseudo grippaux en fin de journée à la suite d'une exposition importante
 - Fièvre des fabricants de matelas : même chose